



LA SOCIÉTÉ ARTISTIQUE

Fontenay le Fleury, le 8 février 2017

Chers amis artistes,

Premier événement artistique de la saison, la prochaine Exposition de Printemps aura lieu à la Chapelle Saint-Jean du samedi 25 mars au dimanche 2 avril 2017. Cette exposition, qui se tient dans un haut lieu historique de la Plaine de Versailles, est l'un des rendez-vous artistiques de la saison attendus des artistes fontenaysiens et yvelinois.

Dates de l'exposition : du **samedi 25 mars au dimanche 2 avril 2017**

Vernissage : samedi 25 mars à 17h00 (sur invitation)

Entrée libre, tous les jours, de 14h30 à 18h30.

Présentation et dépôt des œuvres par les artistes : samedi 18 mars à la Chapelle Saint-Jean, de 14h30 à 17h30.

Tous les artistes intéressés peuvent se manifester auprès de Diane CORSON au 06.35.95.43.46 ou en envoyant un mail : [corson.diane@free.fr](mailto:corson.diane@free.fr). Les inscriptions, quant à elles, sont à adresser, avec le règlement à :

Société Artistique, Mairie de Fontenay-le-Fleury – 78330 Fontenay-le-Fleury,

Si vous souhaitez exposer, ne tardez pas à vous faire connaître.

Date limite d'inscription : **11 mars 2017**.

Conditions d'inscription : la cotisation à la Société Artistique, soit 18 € (pour les fontenaysiens) ou 20 € (pour les non-fontenaysiens), donne droit à l'exposition d'une œuvre. Les droits d'accrochage d'une seconde œuvre sont de 10 € supplémentaires. Les sculpteurs pourront exposer une troisième œuvre moyennant 5 € complémentaires. Le retrait des œuvres se fera le dimanche 2 avril de 18h00 à 19h00.

Dans l'attente de vous accueillir, nous vous adressons notre amical et artistique souvenir.

Diane Corson  
Présidente

Société Artistique Communale de Fontenay le Fleury  
Association n°4839 – loi 1901 – JO du 09-06-1963 – SIRET 33091543000020  
Siège social : Mairie de Fontenay le Fleury 78330

Site Internet : [www.start-flf.fr](http://www.start-flf.fr) - Adresse électronique : [contact@start-flf.fr](mailto:contact@start-flf.fr)  
Contact téléphonique : 06.35.95.43.46



LA SOCIÉTÉ ARTISTIQUE

# FONTENAY-LE-FLEURY Exposition de Printemps 2017 Chapelle Saint-Jean

## REGLEMENT

<b>INSCRIPTION</b>	Adresser le bulletin ci-dessous, accompagné du règlement, <b>avant le 11 mars</b> à : Société Artistique – Mairie de Fontenay-le-Fleury – 78330 Fontenay-le-Fleury. Adresser par mail ( <a href="mailto:corson.diane@free.fr">corson.diane@free.fr</a> ) une courte biographie et des photos de bonne qualité des œuvres présentées.
<b>DROITS D'INSCRIPTION ET D'ACCROCHAGE</b>	Inscription-Cotisation : 18 € (pour les fontenaysiens) ou 20 € (pour les non-fontenaysiens) donnant droit à l'accrochage d'une oeuvre. Droit d'accrochage supplémentaire : 2 <sup>ème</sup> oeuvre : 10 € ; 3 <sup>ème</sup> oeuvre : 5 € ( <i>uniquement pour les sculptures</i> )
<b>DEPOT DES ŒUVRES</b>	<b>A la Chapelle Saint-Jean samedi 18 mars de 14h30 à 17h30,</b> Un reçu sera délivré (ne pas oublier le présent document). Aucun dépôt en dehors de ces date et heures sauf après demande directement auprès de Diane Corson.
<b>FORMATS PAR EXPOSANT</b>	Œuvres sur toiles (huile et acrylique, aquarelles, pastels etc...) : une ou deux œuvres par exposant pour un total maximal de 100 points (figure, paysage ou marine), minimal non inférieur à 6 points, hors cadre. <a href="#">Voir correspondance</a> Sculptures : de 1 à 3 œuvres : 40cmX40X40 max. environ. Bon système d'accrochage à prévoir si bas-relief sur cimaise
<b>PRESENTATION DES ŒUVRES</b>	Œuvres sur toile : simple baguette ou cache-clous autour des châssis. Œuvres sur papier : sous-verre soigneusement encadré, sous Altuglas recommandé, pinces exclues. <b>Toutes les oeuvres seront munies de leur système d'accrochage et seront refusées dans le cas contraire</b>
<b>ASSURANCE</b>	Les organisateurs déclinent toute responsabilité au sujet des oeuvres quant aux pertes, vols ou dommages éventuels. L'assurance est à la décision et à la charge des exposants.
<b>JURY ET ADMISSION DES ŒUVRES</b>	Les œuvres seront sélectionnées par un jury qui décidera sans appel. Les droits d'accrochage seront remboursés aux artistes dont les œuvres seraient refusées
<b>VERNISSAGE</b>	<b>Samedi 25 mars 2017 à 17h00 à la CHAPELLE SAINT-JEAN</b> en présence de personnalités de la région. Remise des prix. Cocktail.
<b>ACCUEIL ET VENTE</b>	Permanence assurée par les membres de la Société Artistique et par des exposants bénévoles (merci de vous proposer auprès des organisateurs)
<b>RETRAIT DES ŒUVRES</b>	Œuvres exposées et non admises : contre remise du reçu <b>dimanche 2 avril de 18h00 à 19h00.</b> Au-delà de cette date et sans accord de l'association, un droit de 10 € par œuvre et par jour de retard sera perçu.

**Important : aucune copie d'œuvre ne sera acceptée**



LA SOCIÉTÉ ARTISTIQUE

BULLETTIN D'INSCRIPTION : **accompagné du règlement par chèque** libellé à l'ordre de la Société Artistique, à adresser **au plus tard le 11 mars 2017** à :  
la SOCIÉTÉ ARTISTIQUE — Mairie de Fontenay-le-Fleury — 78330 FONTENAY-LE-FLEURY  
A l'attention de Diane CORSON

NOM : ..... Pseudonyme : ..... Prénom : .....

Adresse : ..... Tél. :

Adresse mail (obligatoire) : ..... « Lu et approuvé » + signature

### EXPOSITION DE PRINTEMPS

Titre des oeuvres proposées	Technique	Format	Prix de vente	Cotisation obligatoire : 18 € (fontenaysiens) ou 20€ (ext.)
				1 oeuvre 0 €
				2 oeuvres 10 €
				3 oeuvres 15 € <i>(exclusivement pour sculptures)</i>
				<b>TOTAL cotisation + frais accro.</b> ... €

